



### **MODIFICATION 003**

La demande de soumissions n° 5000059473/A, émise le 9 novembre 2022, est par la présente modifiée comme suit :

- 1) Supprimer la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION dans son intégralité et la remplacer par la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 révisée ci-jointe.**

**TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS  
DEMEURENT INCHANGÉES**



## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION (Révision 1)

### Avertissement au sujet de l'évaluation

L'évaluation technique des propositions sera effectuée en deux phases, de la façon suivante :

#### Phase 1 de l'évaluation : Critères obligatoires

Les critères obligatoires seront évalués selon le principe « satisfait/non satisfait » (c.-à-d. conforme/non conforme). Les propositions doivent respecter toutes les exigences obligatoires et inclure les documents nécessaires pour appuyer le constat de conformité. Les propositions qui ne répondent pas aux exigences obligatoires seront considérées comme non conformes et seront rejetées d'emblée.

#### Phase 2 de l'évaluation : Critères techniques cotés

Le soumissionnaire doit obtenir le nombre minimal de points indiqué pour les critères techniques cotés.

Pointage maximal global disponible	110
Pointage minimal global requis	77

Dans le cas de chacune des exigences obligatoires et des exigences cotées énumérées ci-dessous, le soumissionnaire doit produire, pour chaque ressource proposée, une copie du curriculum vitae (CV) de la ressource ainsi que des résumés de projet faisant état des qualifications et de l'expérience énoncées ci-dessous, et ce aussi bien pour les critères applicables à l'entreprise que pour les critères applicables aux ressources. Il incombe au soumissionnaire d'indiquer, dans le « Renvoi à la proposition du soumissionnaire », à quel endroit de la soumission se trouvent ces renseignements. Le soumissionnaire doit se conformer aux critères obligatoires pour que la proposition soit jugée recevable et pour qu'il puisse passer à l'étape de l'évaluation des critères cotés. Dans sa proposition, le soumissionnaire doit fournir une grille d'évaluation pour chacune des ressources proposées. La proposition doit comprendre, pour chaque ressource proposée, le nom complet de la ressource ainsi que ses qualifications scolaires et titres de compétence.

Les résumés de projet exposant l'expérience acquise par l'entreprise et les ressources afin d'attester de leur conformité doivent comprendre les renseignements suivants :

- a. Titre du projet
- b. Description du projet
- c. Liste des tâches exécutées par la ressource
- d. Date de début et de fin du projet (si la date de fin s'applique; les dates doivent inclure le mois et l'année)



- e. Date de début et de fin lorsque la ressource a occupé ces fonctions pour ce projet (les dates doivent inclure le mois et l'année)
- f. Coordonnées (y compris le nom et l'adresse courriel) d'une référence. Cette personne doit avoir été chargé de projet ou responsable technique, ou encore superviseur ou employeur de la ressource, si la ressource était un employé.

Dans la soumission, indiquez l'endroit où on peut trouver les renseignements demandés pour les exigences obligatoires et les exigences cotées.

**Il ne suffit pas d'indiquer simplement l'expérience; la proposition sera alors jugée non conforme.**

Exemple : Si les critères obligatoires et les critères cotés exigent l'expérience de la collecte, de l'analyse et de la validation de conclusions, il n'est pas suffisant de mentionner que la ressource possède de l'expérience à cet égard. L'expérience doit être prouvée, et un renvoi doit indiquer l'endroit précis, dans le curriculum vitae, où l'on peut trouver de l'information probante de la manière indiquée ci-dessus.

L'autorité contractante se réserve le droit de demander des références\* pour n'importe lequel des projets énumérés afin de vérifier et de valider l'information fournie dans la proposition. Si la référence n'est pas en mesure de vérifier ou de valider ces renseignements, la soumission sera jugée non conforme.

## Définitions

### A. Catégories de ressources

Pour cette évaluation, les catégories de ressources sont ainsi définies :

- a) Ressource principale : une personne qui possède plus de 10 années d'expérience dans son domaine d'expertise.
- b) Ressource intermédiaire : une personne qui possède entre 5 années et 10 années (inclusivement) d'expérience dans son domaine d'expertise.
- c) Ressource subalterne : une personne qui possède moins de 5 années d'expérience dans son domaine d'expertise.

### B. Périodes d'expérience

Toute période d'expérience indiquée pour l'évaluation doit avoir été acquise au plus tard à la date de clôture des soumissions. Toute expérience obtenue après la clôture des soumissions ne sera pas prise en compte.

## 1. Critères techniques obligatoires

- 1.1 La soumission doit satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit traiter chaque critère individuellement et fournir la documentation nécessaire pour bien démontrer que sa proposition satisfait à chaque critère.



1.2 Toute soumission qui ne satisfait pas aux critères techniques obligatoires sera jugée irrecevable et sera rejetée d'emblée.

N°	Critères techniques obligatoires	Satisfait/non satisfait	Commentaires
O1	<p>Le responsable de projet doit posséder un diplôme d'études supérieures* en ingénierie, en évaluation probabiliste du risque ou dans une discipline connexe d'une université reconnue.</p> <p><i>*Tout diplôme universitaire ou professionnel, ou diplôme étranger équivalent, supérieur au baccalauréat.</i></p>		
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède au moins 10 ans d'expérience en évaluation probabiliste des risques liés au transport en tant qu'entrepreneur principal ou dans un rôle de premier plan.</p>		
O3	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience dans l'évaluation des risques d'accidents de transport et les arbres d'événements dans au moins 2 projets.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans les 2 projets présentés, la conformité aux lois et normes pertinentes relatives au transport des substances nucléaires.</p>		

## 2. Critères techniques cotés

2.1 Toute soumission satisfaisant à chaque critère technique obligatoire sera évaluée et notée conformément au tableau de cotation suivant. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour démontrer ses compétences et capacités en lien avec chaque critère.

2.2 Toute soumission qui ne parvient pas à obtenir le nombre minimal de points requis sera jugée irrecevable et sera rejetée d'emblée.

### 2.3 Technique (54 points)



N°	Critères	Pointage maximal	Barème de notation	Note et commentaires
C1	<p><b>Compréhension de la portée et des objectifs</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer sa compréhension des objectifs et de la portée.</p> <p>Le soumissionnaire doit inclure une courte introduction et évaluer brièvement le travail proposé, les raisons pour le réaliser tel qu'il est proposé et les avantages qui en découleront.</p>	10	<p><b>0 point</b> - non traité ou informations insuffisantes pour évaluer la compréhension du soumissionnaire de la portée et de l'objectif.</p> <p><b>2 points</b> – donné mot à mot à partir de la demande de soumissions (DP) et/ou le soumissionnaire ne démontre pas entièrement sa compréhension : les raisons pour lesquelles les travaux ont été exécutés tel que proposé et les avantages à en tirer ne sont pas abordés.</p> <p><b>7 points</b> – le soumissionnaire démontre une bonne compréhension de la portée et des objectifs en fournissant une évaluation des travaux proposés. Les raisons de la réalisation des travaux proposés et les avantages à en tirer sont abordés mais manquent de détails/clarté.</p> <p><b>10 points</b> - le soumissionnaire démontre une compréhension approfondie de la portée et de l'objectif, en illustrant avec des références à l'appui et/ou des preuves tirées de l'expérience passée de l'équipe qu'il a traité</p>	



			des projets ayant une portée et un objectif similaires. Les raisons de réaliser les travaux tels que proposés et les avantages à en tirer sont clairement discutés.	
C2	<p><b>Reconnaissance des problèmes et solutions proposées</b></p> <p>Sur la base de son expérience avec des projets de portée similaire, le soumissionnaire doit déceler les problèmes et difficultés potentiels ou prévus qui pourraient influencer sur le résultat des travaux décrits dans l'énoncé des travaux (EDT) et suggérer la manière dont ils seront abordés et résolus.</p>	10	<p><b>0 point</b> – aucun problème potentiel décelé qui sont pertinents pour l'EDT.</p> <p><b>1 point</b> – un problème potentiel décelé qui est pertinent pour l'EDT.</p> <p><b>2 points</b> – deux problèmes potentiels décelés qui sont pertinents pour l'EDT.</p> <p><b>3 points</b> – trois problèmes potentiels décelés qui sont pertinents pour l'EDT.</p> <p><b>4 points</b> – quatre problèmes potentiels décelés qui sont pertinents pour l'EDT.</p> <p><b>5 points</b> – cinq problèmes potentiels ou plus décelés qui sont pertinents pour l'EDT.</p> <p><b>Solutions proposées pour atténuer les problèmes décelés :</b></p> <p>Un point pour chaque solution proposée pour atténuer chacun des problèmes énumérés ci-dessus. Maximum de cinq points.</p>	



			<p><b>Points supplémentaires si moins de cinq problèmes majeurs peuvent être décelés :</b></p> <p>Si le soumissionnaire peut <u>pleinement démontrer</u> qu'il n'existe aucun autre grand problème que ceux énumérés ci-dessus :</p> <p>X point(s) = 5 - (nombre de points pour les problèmes majeurs décelés) x 2</p>	
C3	<p><b>Approche et méthodologie proposées</b></p> <p>Évalue l'efficacité de la méthodologie décrite pour atteindre avec succès les objectifs énoncés du travail pour mener à bien ce projet.</p> <p>Le soumissionnaire doit soumettre une approche et une méthodologie exhaustives qu'il utilisera pour réaliser tous les aspects du projet. Suffisamment de détails doivent être fournis pour permettre une compréhension complète de l'approche du travail. Les quatre éléments suivants doivent être démontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• perçu clair et concis de l'approche méthodologique ;</li><li>• utilisation des normes et directives pertinentes ;</li><li>• application des programmes du soumissionnaire;</li><li>• techniques à utiliser.</li></ul>	10	<p><b>0 points</b></p> <p>Méthodologie et approche insatisfaisantes. Soit une méthodologie et une approche ne sont pas soumises, soit l'approche et la méthodologie soumises sont incomplètes avec des détails insuffisants fournis sur 3 éléments ou plus.</p> <p><b>3 points</b></p> <p>Méthodologie et approche moyennes. Claires et complètes avec des détails convaincants sur au moins 2 éléments sur 4.</p> <p><b>7 points</b></p> <p>Très bonne méthodologie et approche. Claires et complètes avec des détails convaincants sur au moins 3 éléments sur 4.</p> <p><b>10 points</b></p> <p>Excellente méthodologie et approche. Claire et complète</p>	



			avec des détails convaincants sur les 4 éléments.	
C4	<p><b>Plan de travail, calendrier et niveau d'effort</b></p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un plan de travail comprenant une liste précise des tâches à accomplir et des produits à livrer, le niveau d'effort (par personne et par tâche) en heures ou en jours et le calendrier proposé pour l'achèvement des travaux ou la livraison des produits. Le plan de travail doit indiquer comment les données requises sur les accidents de transport seront obtenues.</p>	24	<p><u>Plan de travail et tâches à accomplir :</u></p> <p><b>0 points</b> – non traité</p> <p><b>2 points</b> - Identifié mais avec un minimum de détails pour répondre aux exigences de la DP</p> <p><b>4 points</b> – Identifié et développé en détail, dépassant l'exigence de la DP</p> <p><u>Aborder la méthode d'obtention des données</u></p> <p><b>0 points</b> – non traité</p> <p><b>2 points</b> - Identifié mais avec un minimum de détails pour répondre aux exigences de la DP.</p> <p><b>4 points</b> - Identifié et développé en détail, dépassant l'exigence de la DP.</p> <p><u>Calendrier :</u></p> <p><b>0 points</b> – non traité</p> <p><b>2 points</b> - Identifié mais avec un minimum de détails pour répondre aux exigences de la DP.</p> <p><b>4 points</b> - Identifié et développé en détail, dépassant l'exigence de la DP.</p>	



			<p><u>Niveau d'effort :</u></p> <p><b>0 point</b> – le niveau d'effort n'est pas abordé dans la proposition.</p> <p><b>4 points</b> – le niveau d'effort total est adéquat; le travail essentiel est accompli par le personnel subalterne.</p> <p><b>8 points</b> – le niveau d'effort total est adéquat; le travail essentiel est accompli par un ensemble de personnel subalterne et de cadres.</p> <p><b>12 points</b> – le niveau d'effort total est adéquat, le travail essentiel est accompli par des experts attestés en la matière.</p>	
--	--	--	---	--

#### 2.4 Personnel (35 points)

N°	Critères	Pointage maximal	Barème de notation	Note et commentaires
C5	<p><b>Gestionnaire de projet</b></p> <p>Le soumissionnaire doit nommer le gestionnaire de projet et indiquer son poste au sein de l'organisation, son expérience, sa formation et ses compétences. Il doit également inclure son curriculum vitae.</p>	10	<p><u>Poste :</u></p> <p><b>0 point</b> – non abordé ou poste subalterne.</p> <p><b>1 point</b> – aucun pouvoir d'affecter ou de réaffecter les ressources.</p> <p><b>2 points</b> – pouvoir d'affecter ou de réaffecter les ressources.</p>	



			<p><u>Expérience :</u></p> <p><b>0 points</b> - le gestionnaire de projet a moins de 2 ans d'expérience en gestion de projet</p> <p><b>1 points</b> - le gestionnaire de projet a de 2 à moins de 5 ans d'expérience en gestion de projet</p> <p><b>2 points</b> - le gestionnaire de projet a 5 ans ou plus d'expérience en gestion de projet</p> <p><u>Études :</u></p> <p><b>0 point</b> – aucune formation officielle en gestion de projets.</p> <p><b>1 point</b> – formation officielle en gestion de projet.</p> <p><b>2 points</b> – certification professionnelle en gestion de projet.</p> <p><u>Compétences :</u></p> <p><b>0 points</b> – non adressé ou moins de 2 ans de projets en tant que chef de projet.</p> <p><b>1 points</b> – 2 à moins de 5 ans de projets en tant que gestionnaire de projet.</p> <p><b>2 points</b> - 5 ans ou plus de</p>	
--	--	--	---	--



			<p>projets en tant que chef de projet.</p> <p><u>Autre :</u></p> <p><b>2 points</b> – le gestionnaire de projet a de l'expérience dans l'évaluation des risques d'accident de transport et l'analyse des arbres d'événement.</p>	
C6	<p><b>Personnel clé</b></p> <p>Le soumissionnaire doit nommer les employés clés (y compris les sous-traitants) et indiquer leur expérience, leur formation et leurs compétences. Il doit également inclure son curriculum vitae.</p>	15	<p><u>Expérience :</u></p> <p><b>0 point</b> – au moins la moitié du personnel clé ne comptent aucune expérience pertinente.</p> <p><b>1 point</b> – au moins la moitié du personnel clé comptent un à quatre ans d'expérience pertinente.</p> <p><b>3 points</b> – au moins la moitié du personnel clé comptent cinq à neuf ans d'expérience pertinente.</p> <p><b>5 points</b> – au moins la moitié du personnel clé comptent dix ans ou plus d'expérience pertinente.</p> <p><u>Études :</u></p> <p><b>0 point</b> – au moins la moitié du personnel clé n'ont pas fait d'études pertinentes.</p> <p><b>3 points</b> – au moins la moitié du personnel clé ont fait des études</p>	



			<p>pertinentes.</p> <p><b>5 points</b> – au moins la moitié du personnel clé ont fait des études supérieures.</p> <p><u>Compétences :</u></p> <p><b>0 points</b> – non traité.</p> <p><b>1 point</b> – au moins la moitié du personnel clé ayant travaillé sur 1 ou 2 projets pertinents.</p> <p><b>3 points</b> – au moins la moitié du personnel clé ayant travaillé sur 3 ou 4 projets pertinents.</p> <p><b>5 points</b> - au moins la moitié du personnel clé ayant travaillé sur 5 projets pertinents ou plus.</p>	
C7	<p><b>Organisation de l'équipe de projet</b></p> <p>Le soumissionnaire doit inclure une description de l'équipe (y compris les sous-traitants), la structure hiérarchique de l'équipe proposée et l'expérience de l'équipe travaillant ensemble sur des projets.</p> <p>L'expérience récente signifie que la ressource doit, au minimum, avoir une partie de son expérience au cours des cinq dernières années.</p>	10	<p><b>0 point</b> - structure hiérarchique définie non démontrée dans l'offre et/ou expérience antérieure n'ayant pas eu lieu au cours des 5 dernières années</p> <p><b>3 points</b> - structure hiérarchique définie démontrée ; l'équipe proposée n'a aucune expérience apparente de collaboration ou moins de 50 % de l'équipe a travaillé ensemble sur un projet au cours des 5 dernières années</p> <p><b>7 points</b> - structure hiérarchique définie démontrée ; 50 % à 75 % des membres de l'équipe</p>	



			proposée ont déjà travaillé ensemble sur au moins 1 projet au cours des 5 dernières années  <b>10 points</b> - structure hiérarchique définie démontrée ; plus de 75 % des membres de l'équipe proposée ont déjà travaillé ensemble sur 1 projet au cours des 5 dernières années.	
--	--	--	---	--

## 2.5 Expérience de l'entreprise (15 points)

N°	Critères	Pointage maximal	Barème de notation	Note et commentaires
C8	<b>Compétence prouvée par des travaux similaires ou connexes</b>  Le soumissionnaire doit démontrer les antécédents et l'expérience de son organisation, plus particulièrement en ce qui a trait à la présente DP, ainsi que les antécédents et l'expérience des sous-traitants proposés.	15	<b>0 point</b> – critère non satisfait. <b>5 points</b> – le soumissionnaire ou les sous-traitants ont acquis de l'expérience dans le cadre de 3 projets pertinents. <b>10 points</b> – le soumissionnaire ou les sous-traitants ont acquis de l'expérience dans le cadre de 4 projets pertinents. <b>15 points</b> – le soumissionnaire ou les sous-traitants ont acquis de l'expérience dans le cadre de 5 projets pertinents ou plus.	



## 2.6 Expérience avec les substances nucléaires (6 points)

N°	Critères	Pointage maximal	Barème de notation	Note et commentaires
C9	<b>Compétence prouvée par des travaux similaires ou connexes</b>  Le soumissionnaire doit démontrer l'expérience de son organisation, notamment en ce qui a trait aux évaluations probabilistes des risques impliquant le transport de substances nucléaires.	6	<b>0 point</b> – non démontré <b>3 points</b> – 1 projet impliquant le transport de substances nucléaires démontré <b>6 points</b> – 2 projets impliquant le transport de substances nucléaires démontrés	
<b>Total (minimum de 77 points)</b>		<b>110</b>		